



LYON, LE **17 MAI 2016**
NOS RÉF. AC/EB
CONTACT Colonel Alain COLLOT
TÉLÉPHONE 04 72 84 39 50
TÉLÉCOPIE 04 72 84 39 57
COURRIEL drh@sdmis.fr
Pj 1

NOTE D'INFORMATION
(diffusion complète)

PV du CCDSPV du 29 février 2016

Je vous prie de trouver, ci-joint pour affichage, copie du procès-verbal du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires qui s'est réuni le 29 février 2016.

Je vous en souhaite bonne réception.

Colonel Serge DELAIGUE
Directeur départemental et métropolitain



SDMIS

SERVICE DÉPARTEMENTAL-MÉTROPOLITAIN D'INCENDIE ET DE SECOURS

Comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires



**Procès-verbal de la
réunion du 29 Février 2016**

Ordre du jour

	Page
■ <u>Approbation du procès-verbal du 14 décembre 2015</u>	5
■ <u>Désignation d'un secrétaire et d'un secrétaire adjoint</u>	5
1. <u>Commission de validation des acquis de l'expérience (VAE) et reconnaissance des attestations, titres et diplômes (RATD)</u>	5
2. <u>CCDSPV - Points relatifs à la gestion des SPV</u> :.....	8
2.1 <u>Engagements</u>	8
2.2 <u>Rengagements</u>	14
2.3 <u>Résiliations d'engagement</u>	14
2.4 <u>Mutations</u>	17
2.5 <u>Changements de grade</u>	17
2.6 <u>Maintien en activité</u>	20
3. <u>Questions diverses</u>	20

La séance est ouverte à 18 h 30 par monsieur Michel MERCIER, vice-président du conseil d'administration du SDMIS.

↳ **Étaient présents avec voix délibérative :**

- Monsieur Michel MERCIER, vice-président du conseil d'administration du SDMIS,
- Colonel Serge DELAIGUE, directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours,
- Colonel Vincent GUILLOT, directeur des groupements territoriaux,
- Colonel Éric COLLOT, directeur des moyens matériels,
- Colonel Alain COLLOT, directeur des ressources humaines,
- Lieutenant-colonel Jean-Pierre ESCASSUT, chef du groupement développement du volontariat,
- Commandant Patrick THOMAS, adjoint au chef du groupement développement du volontariat,
- Monsieur Alain RAVIER, groupement développement du volontariat,
- Caporal Cyril SAUZON, SPV, Saint-Etienne-La-Varenne,
- Adjudant Cyril PRÉVOT, SPV, Lentilly,
- Adjudant-chef Georges DE SOUSA, SPV, Chassieu,
- Capitaine Stéphane COMBES, SPV, Saint-Cyr/Saint Didier au Mont d'Or,
- Commandant Claude BERNET, SPV, Toussieu,
- Infirmier-chef Vincent CHADIER, SPV, Saint-Cyr/Saint Didier au Mont d'Or,
- Caporal François MARIE-BROUILLY, SPV, Marcy-l'Etoile/Charbonnières-les-Bains, en remplacement du sapeur 1^{ère} classe Sandra CHOPIN, SPV, Condrieu,
- Sergent Grégory RAYNARD, SPV, Saint-Laurent-de-Chamousset, en remplacement du Caporal-chef Laurette FILLON, SPV, Thizy-les-Bourgs.

↳ **Étaient présents en qualité de suppléants invités à participer à cette réunion :**

- Adjudant-chef Philippe BAUDIER, SPV, Feyzin,
- Lieutenant Philippe SAVOYE, SPV, Sainte-Foy-Lès-Lyon/Francheville.

↳ **Membre avec voix consultative :**

- Médecin hors classe Véronique JOLAS, service de santé et de secours médical, en remplacement du médecin-colonel Jean-Gabriel DAMIZET, médecin-chef du service de santé et de secours médical,

↪ Étaient excusés ou absents :**❖ en qualité de membres titulaires**

- Monsieur Renaud PFEFFER, 1^{er} vice-président du conseil d'administration du SDMIS,
- Madame Christiane GUICHERD, membre du conseil d'administration du SDMIS,
- Monsieur Yves JEANDIN, membre du conseil d'administration du SDMIS,
- Colonel Bertrand KAISER, directeur départemental et métropolitain adjoint,
- Sapeur 1^{ère} classe Sandra CHOPIN, SPV, Condrieu,
- Caporal-chef Laurette FILLON, SPV, Thizy-les-Bourgs.

❖ en qualité de membres suppléants

- Monsieur Pascal GUÉRIN, membre du conseil d'administration du SDMIS,
- Monsieur Damien COMBET, membre du conseil d'administration du SDMIS,
- Monsieur Christophe GUILLOTEAU, membre du conseil d'administration du SDMIS,
- Monsieur Bertrand ARTIGNY, membre du conseil d'administration du SDMIS,
- Sapeur de 1^{ère} classe Ewan TESSIER, SPV, Poleymieux-au-Mont-d'Or,
- Caporal Élodie CHAVE, SPV, Lachassagne/Pommiers/Marcy/Anse,
- Lieutenant Alain VACHE, SPV, Villefranche-sur-Saône,
- Médecin Lieutenant-colonel Gil CIANCALEONI, SPV, Vaugneray.

↪ Étaient également présents en qualité d'experts désignés par l'administration :

- Lieutenant-colonel Dominique DREVET, chef du groupement formation — école départementale-métropolitaine,
 - Lieutenant-colonel Patrick BOURINET, chef du groupement sud-ouest,
 - Capitaine Cécile RICHARD, représentant le lieutenant-colonel Jérôme BELLERET, chef du groupement est,
 - Lieutenant-colonel Jean-Philippe GUEUGNEAU, représentant le lieutenant-colonel Pascal MEYGRET, chef du groupement sud-est,
 - Lieutenant-colonel Daniel QUESSU, chef du groupement centre-ouest,
 - Lieutenant-colonel Xavier-Alexis ÉGINARD, chef du groupement centre-nord,
 - Monsieur Hocine SLIMANI, groupement développement du volontariat,
-

M. MERCIER.- Veuillez m'excuser pour mon retard.

On reportera la réunion, comme vous l'avez suggéré, lors du prochain comité.

(Le colonel Alain COLLOT procède à l'appel nominal)

Colonel Alain COLLOT.- Le quorum est atteint.

Approbation du procès-verbal du 14 décembre 2015

M. MERCIER.- Vous avez reçu le procès-verbal de la réunion du 14 décembre 2015. Avez-vous des observations ? Pas d'observation ? Il est adopté.

** Le procès-verbal du 14 décembre 2015 est adopté à l'unanimité.*

Désignation d'un secrétaire et d'un secrétaire adjoint

M. MERCIER.- Qui veut être secrétaire de séance ?

- L'adjudant Cyril PRÉVOT est désigné en qualité de secrétaire.
- Le lieutenant Philippe SAVOYE est désigné en qualité de secrétaire adjoint.

1. Commission de validation des acquis de l'expérience (VAE) et reconnaissance des attestations, titres et diplômes (RATD)

Nom - Prénom	Affectation	Nature de la demande	Proposition du GFOR	Décision CD VAE-RATD (conforme ou non conforme)
RECONNAISSANCE DES ATTESTATIONS, TITRES et DIPLOMES				
caporal BEN YOUNES Mohamed (V22112)	GE - Meyzieu / Décines	RATD EAP1	<ul style="list-style-type: none"> • Engagé SPV au SDMIS le 1^{er} janvier 2011. • Nomination dans le grade de caporal le 01/03/2014. • BEES : Brevet d'état d'éducateur sportif 1^{er} degré – partie commune – 4 novembre 2005 	Avis conforme

			<ul style="list-style-type: none"> • BPJEPS : Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport – activités physiques pour tous – 26 octobre 2005 • Brevet professionnel – spécialité activité gymnastique de la forme et de la force mention « forme en cours collectifs » - unité capitalisable n° 4, 5, 6, 7, 8 et 10 – 9 avril 2015 • Diplôme de la fédération française de tennis de table – entraîneur départemental – 20 décembre 2005 <p>Proposition : Avis favorable à une RATD EAP1 au regard de l'article 4 de l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif à l'encadrement des activités physiques des sapeurs-pompiers.</p>	
caporal PONCET Thibault (V16899)	GSE - Sainte-Foy-lès-Lyon / Francheville	RATD EAP1	<ul style="list-style-type: none"> • Engagé SPV au SDMIS le 1^{er} juin 2005. • Nomination dans le grade de caporal le 16 octobre 2013. • Licence STAPS : Licence sciences et technique des activités physiques et sportives – mention activité physique adaptée et santé – année universitaire 2008-2009 – délivrée le 1^{er} mars 2010 <p>Proposition : Avis favorable à une RATD EAP1 au regard de l'article 4 de l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif à l'encadrement des activités physiques des sapeurs-pompiers.</p>	Avis conforme
sapeur 1ère classe THABUIS Jérôme (V23014)	GSO – Caserne de Larajasse	RATD EAP1	<ul style="list-style-type: none"> • Engagé SPV au SDMIS le 1^{er} octobre 2011. • Nomination dans le grade de sapeur le 1^{ère} classe le 25 juin 2013. • Licence STAPS : Licence sciences et technique des activités physiques et sportives – mention activité physique adaptée et santé – année universitaire 1996-1997 – délivrée le 28 juin 1999 <p>Proposition : Avis favorable à une RATD EAP1 au regard de l'article 4 de l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif à l'encadrement des activités physiques des sapeurs-pompiers.</p>	Avis conforme
sapeur 1ère classe	GE - Caserne de Meyzieu /	RATD chef d'équipe	<ul style="list-style-type: none"> • Engagé SPV au SDMIS le 1^{er} août 2013. 	Avis conforme

SAUREL Timothée (V24539)	Décines	SAP / Op Div / INC	<ul style="list-style-type: none"> Nomination dans le grade de sapeur 1^{ère} classe le 1^{er} août 2013 Armée de terre - BSPP : titulaire du CME – 12 février 2015 Armée de terre - BSPP : titulaire du CTE – 12 février 2015 <p>Proposition : Avis favorable à une RATD Chef d'équipe SAP /Op. Div / INC</p>	
sapeur 2 ^{ème} classe BLANCHARD Kévin	GSE - Caserne de Saint Priest	RATD chef d'équipe SAP / Op Div / INC	<ul style="list-style-type: none"> Engagement SPV au SDMIS le 1^{er} mars 2016. Armée de terre - BSPP : Brevet de caporal-chef – 21 janvier 2013 <p>Proposition : Avis favorable à une RATD Chef d'équipe SAP /Op. Div / INC</p>	Avis conforme
caporal DUVERGER Romain	GCN - Caserne de Fontaines / Saône	RATD Equipier SAP / Op Div	<ul style="list-style-type: none"> Engagement SPV au SDMIS le 1^{er} mars 2016. Armée de terre – UIISC1 : titulaire du CME – 14 janvier 2008 <p>Proposition : Avis favorable à une RATD d'équipier SAP et Op. Div sous réserve d'avoir effectué une évaluation des compétences dans ces deux domaines d'activités. Si l'évaluation est favorable : le SPV effectuera une FMPA dans les domaines d'activités concernés. Si l'évaluation est défavorable : il suivra la formation dans les domaines d'activités concernés.</p>	Avis conforme
sapeur 2 ^{ème} classe ROBERT Christophe (V25612)	GCO - Caserne de Tassin-la- Demi-Lune	VAE Equipier SAP / Op Div : / INC	<ul style="list-style-type: none"> Engagé SPV au SDMIS le 1^{er} mars 2015. Nomination dans le grade de sapeur 2^{ème} classe le 1^{er} mars 2015 « FIA Equipier » SDIS Isère-24 avril 1999 PSE – SDIS Isère 25 novembre 1999 BSPP : recyclage PSE 22 mai 2000 Brevet d'Etat d'éducateur sportif 1^{er} degré – option trampoline et sport acrobatiques – 09/09/2003 	Avis conforme

			<ul style="list-style-type: none"> • SPV SDIS 38 du 01/03/1999 au 02/06/2004 • Diplôme d'ostéopathe (niveau I) – année universitaire 2007-2008 • SPV SDIS 73 du 01/01/2005 au 27/06/2008 <p>Proposition : Avis favorable à une VAE d'équipier SAP et Op. Div / INC sous réserve d'avoir effectué un bilan de compétences dans ces deux domaines d'activités. Si l'évaluation est favorable : le SPV effectuera une FMPA dans les domaines d'activités concernés. Si l'évaluation est défavorable : il suivra la formation dans les domaines d'activités concernés.</p>	
Caporal-chef Pierre OUDOIRE	GSE - Caserne de Vourles / Brignais	RATD chef d'équipe SAP / Op Div / INC	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement SPV au SDMIS le 1er mars 2016. • Armée de terre - BSPP : brevet de caporal-chef – 29 avril 2015 • FI Equipier en 2012 – SDIS 91 <p>Proposition : Avis favorable à une RATD chef d'équipe SAP / Op. Div / INC sous réserve d'avoir suivi la FMPA correspondante aux domaines d'activités exercés.</p>	Avis conforme
sapeur 1ère classe BRAND Jérémie (V23617)	GE - Caserne de Villeurbanne- La-Doua	RATD chef d'équipe SAP / Op Div / INC	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement SPV au SDMIS le 1er mars 2012. • Armée de terre - BSPP : titulaire du CTE – 10 septembre 2014 • Armée de terre - BSPP : titulaire du CQT – 15 octobre 2014 <p>Proposition : Avis favorable à une RATD chef d'équipe SAP / Op. Div / INC</p>	Avis conforme

2. CCDSPV - Points relatifs à la gestion des SPV :

2.1 Engagements

Commandant THOMAS.- Concernant les engagements dans les dossiers que vous avez reçus :

Groupelement sud-ouest : 14 dossiers étaient proposés, les 14 sont retenus.

En liste complémentaire, vous trouvez un engagement supplémentaire :

- FIORE Gaëlle, caserne de Sain-Bel/Savigny, pour laquelle on n'a pas le résultat de sa visite puisqu'elle aura lieu le 9 mars prochain.

Commandant THOMAS.- Groupelement sud-est : 13 dossiers étaient initialement proposés.

- FIORDALISI Sébastien, de Saint-Symphorien-d'Ozon/Sérézin-du-Rhône, le dossier est à retirer pour inaptitude médicale définitive.
- MATURA Valentin, de Saint-Priest, il aura sa visite le 12 mars. Comme pour les CCDSPV précédents, la règle applicable, c'était dans la quinzaine, donc ceux qui auront leur visite médicale d'ici le 15 mars pourront être engagés si l'avis du SSSM est favorable.

M. MERCIER.- Des questions ? (non)

Commandant THOMAS.- Toujours pour le groupelement sud-est, deux dossiers en liste complémentaire :

- TALLARON Cyril, un double statut.
- PASCAL Valentin.

M. MERCIER.- PASCAL Valentin n'a pas encore passé sa visite.

Commandant THOMAS.- Il la passera jeudi.

Lieutenant SAVOYE.- Pour TALLARON Cyril, on a une justification pour la différence entre son domicile et sa caserne ?

Capitaine COMBES.- Il devrait être à Francheville et non à Pierre-Bénite.

M. MERCIER.- Il travaille peut-être là-bas ?

Capitaine COMBES.- Non, il est professionnel à Confluence, apparemment. Et il habite à Francheville.

M. MERCIER.- Il me semble qu'un morceau de Francheville touche Pierre-Bénite. On vérifiera. Mais peut-être qu'il habite plus près de la caserne de Pierre-Bénite.

Capitaine COMBES.- Il ne faut pas que ce ne soit que pour prendre des gardes postées.

M. MERCIER.- Vous pensez que c'est possible ?

Capitaine COMBES.- Non, mais il faut vérifier.

M. MERCIER.- Vous vérifierez.

Commandant THOMAS.- Groupelement est : 9 dossiers initiaux, tous sont retenus.

Et un engagement en liste complémentaire :

- BENISTANT Sylvain, pour Villeurbanne-La Doua.

M. MERCIER.- Avez-vous des questions ? Cela marche bien dans l'est.

Commandant THOMAS.- Groupement centre-nord : 9 dossiers étaient présentés, les 9 dossiers sont validés en termes de dossiers complets et d'aptitudes médicales. Il n'y a pas de liste complémentaire pour le groupement centre-nord.

M. MERCIER.- Cela marche toujours, la caserne de Fontaines ?

Colonel DELAIGUE.- Je dois aller bientôt à Fontaines.

Commandant THOMAS.- Groupement centre-ouest : 4 dossiers à l'origine, un dossier est à retirer :

- BERGOZ Cédric, de la caserne de Lyon-Rochat, dossier retiré à la demande du candidat.

Lieutenant-colonel QUESSU.- J'avais comme information qu'à l'issue de sa visite médicale, il y avait une inaptitude totale, sur tous les points.

Médecin hors classe JOLAS.- Non, il est apte avec restriction.

Lieutenant-colonel QUESSU.- J'avais : *certificat médical à vérifier*. Peu importe, de toute façon je suis certain qu'il est inapte complètement.

Colonel Alain COLLOT.- Il avait une inaptitude partielle mais il a écrit qu'il ne souhaitait plus continuer.

Commandant THOMAS.- Une personne en liste complémentaire, qui a la particularité d'être en inaptitude temporaire :

- FIEULAINÉ Didier, de Tassin-la-Demi-Lune.

M. MERCIER.- Pourquoi avons-nous tant d'inaptes ?

Colonel Alain COLLOT.- C'est quelquefois un problème de vaccins qu'ils doivent faire. Le temps qu'ils les fassent, ils ont une inaptitude temporaire.

Médecin hors classe JOLAS.- Non, inaptitude temporaire, ce n'est pas les vaccins. C'est probablement qu'un examen paraclinique lui a été prescrit lors de la visite.

M. MERCIER.- Et les inaptes définitifs, c'est grave ?

Médecin hors classe JOLAS.- C'est qu'un problème médical fait qu'ils ne peuvent pas être sapeur-pompier. On en a peu.

M. MERCIER.- C'est déjà le troisième aujourd'hui.

Médecin hors classe JOLAS.- Non, un seul est inapte définitif.

Commandant THOMAS.- Groupement nord : 17 dossiers initiaux.

- PERRAUD Cyril, dossier à retirer, il est inapte temporaire.
- LAPIPE Thierry a une visite prévue le 4 mars.

Deux sont en liste complémentaire :

- DUBOIS Quentin, de Liergues/Jarnioux/Pouilly-le-Monial, est inapte temporaire.
- TOUSSAINT Théophile, de Lamure-sur-Azergues/Chambost-Allières/Grandris, passe sa visite le 4 mars.

M. MERCIER.- Amplepuis, cela marche bien.

Capitaine COMBES.- Beaucoup sont issus des JSP.

Colonel DELAIGUE.- En plus des visites médicales, ils sont suivis aussi par le médecin des JSP. Donc il n'y a pas de surprise ou moins.

M. MERCIER.- Il y en avait un pour Thizy et il est inapte ?

Colonel DELAIGUE.- FARGEAS Romain est en inaptitude temporaire ?

Médecin hors classe JOLAS.- Non, il est apte avec restriction.

M. MERCIER.- Qu'est-ce qu'il ne peut pas faire ?

Médecin hors classe JOLAS.- Il faudrait que je regarde, c'est probablement pour les vaccins.

Par exemple, quand ils n'ont pas leurs vaccins, tant qu'ils ne sont pas immunisés pour l'hépatite, on les engage, ils font la formation initiale, et une fois qu'ils sont immunisés, on leur donne leur aptitude.

Commandant THOMAS.- SSSM : 4 dossiers, les 4 passent, avec la particularité pour :

- BELLEMIN Béatrice, qui aura sa visite le 9 mars.

Il n'y a pas de dossier complémentaire.

Infirmier-chef CHADIER.- Concernant les experts SSSM, ils sont engagés dans quels domaines ?

Médecin hors classe JOLAS.- Ce sont des psychologues, tous les quatre.

M. MERCIER.- Quatre psychologues ?

Colonel DELAIGUE.- Oui, volontaires.

M. MERCIER.- Ils s'occupent des sapeurs-pompiers ou des gens ?

Colonel DELAIGUE.- Des sapeurs-pompiers.

Colonel Alain COLLOT.- Synthèse des engagements des sapeurs-pompiers volontaires : vous avez une nouvelle fiche qui remplace la précédente.

Par rapport au CCDSPV précédent, le nombre de sapeurs-pompiers volontaires qui ont été engagés est précisé systématiquement. Cette fois-ci, c'est un petit CCDSPV, puisque nous en avons 79. En fait, même si des jeunes sapeurs-pompiers ont été cités tout à l'heure, ce n'est pas l'engagement massif des jeunes sapeurs-pompiers qui se fait sur ce CCDSPV. Traditionnellement, cela a toujours été le plus petit CCDSPV, avec malgré tout 71 sapeurs et caporaux qui sont recrutés, 1 médecin, 3 experts et 4 sous-officiers, avec une répartition importante des jeunes sapeurs-pompiers sur ce CCDSPV et une répartition intéressante dans les classes d'âge.

M. MERCIER.- Très bien.

Colonel DELAIGUE.- Sur la page de synthèse, sur un an de recul, ce qui est intéressant : au mois de mars, on a toujours moins de recrutements mais on en a un tout petit peu plus que l'année dernière. On a beaucoup de résiliations.

M. MERCIER.- Grosso modo, on voit quand même légèrement moins de résiliations que d'engagements, à quelques unités près. On maintient au moins le nombre.

Colonel DELAIGUE.- On peut regarder l'effectif total : 4 492, dont 440 en suspension, et des personnes qui étaient en suspension sont parties, donc on est à 425. On reste à plus de 4 000 opérationnels.

Colonel Alain COLLOT.- Et nous avons toujours un nombre de mutations qui est linéaire.

M. MERCIER.- On reste à peu près stable.

Colonel Alain COLLOT.- Sur ce CCDSPV, qui est traditionnellement le plus faible en recrutement des effectifs.

Colonel DELAIGUE.- On voit l'importance des JSP.

M. MERCIER.- Oui.

Des questions sur ces tableaux ? Des remarques ?

On voit qu'on maintient mais on est quand même arrivés à un palier.

Capitaine COMBES.- Sans doute.

M. MERCIER.- Il n'y a pas de forte poussée, d'augmentation et autre. Après, on voit des secteurs géographiques où cela marche bien et d'autres où c'est plus difficile. Il faut peut-être que les casernes où c'est plus difficile fassent un effort de propagande.

Colonel DELAIGUE.- On présentera peut-être tout à l'heure un projet d'ensemble. Mais il n'y a pas d'inquiétude aujourd'hui.

Colonel Alain COLLOT.- On suit toujours nos sapeurs-pompiers volontaires qui résilient leur engagement ou qui cessent leur engagement. On poursuit notre enquête téléphonique auprès d'eux de manière à connaître les raisons pour lesquelles ils ont résilié.

Capitaine COMBES.- Et ce sont des sapeurs-pompiers volontaires qui ont une vraie activité. Alors que voici quelques années en arrière, on avait dans nos équipes des gens qui n'étaient pas forcément actifs. C'est important aussi.

M. MERCIER.- On en a 50 de moins sur une année.

Lieutenant-colonel ESCASSUT.- Au mois de mars, on va lancer l'examen de nos fichiers pour voir si des personnes n'ont pas eu d'activité.

M. MERCIER.- Là, on regarde de mars à mars, cela fait 50.

Capitaine COMBES.- Oui.

M. MERCIER.- Et l'an dernier, c'était mars qui était le plus gros mois.

Après, 4 500, ce n'est pas négligeable du tout.

Colonel DELAIGUE.- C'est l'un des effectifs les plus importants en France.

M. MERCIER.- Y a-t-il des casernes où il y a de vraies difficultés, où il n'y a pas assez de monde ?

Capitaine COMBES.- La journée la semaine, cela reste une préoccupation dans beaucoup d'endroits.

M. MERCIER.- Oui, pratiquement dans tout le département, parce que beaucoup de personnes travaillent parfois en ville et sont sapeurs-pompiers volontaires chez eux. Cela pose un certain nombre de problèmes.

Colonel DELAIGUE.- On constate quand même que là où on a fait des regroupements et où on a des casernes neuves, avec du matériel important, on a globalement un maintien. On a des effectifs qui ont évolué, mais on est pas mal en effectifs.

Colonel GUILLOT.- Oui, les regroupements n'ont pas provoqué de diminution des effectifs. Par contre, ils ont provoqué du renouvellement.

Capitaine COMBES.- Ce n'est peut-être pas le même profil de sapeurs-pompiers volontaires non plus.

M. MERCIER.- Cela a complètement changé.

Colonel DELAIGUE.- Et c'est différent entre une caserne où il y a 60 sapeurs-pompiers volontaires et une caserne où il y en a 20.

M. MERCIER.- Cela a complètement changé en 50 ans. Cela n'a plus rien à voir.

Capitaine COMBES.- Une caserne à 60 sapeurs-pompiers, il faut la staffer. C'est un chef qui doit tout faire.

M. MERCIER.- Oui.

Colonel DELAIGUE.- Il y en a.

Capitaine COMBES.- Il commence à y en avoir un certain nombre.

Colonel GUILLOT.- Une vingtaine sont à 60.

M. MERCIER.- Surtout dans le sud-est et autour de Lyon.

Colonel GUILLOT.- Oui, c'est cela.

M. MERCIER.- Dans le nord, il y en a beaucoup moins.

Colonel GUILLOT.- Oui, c'est vrai. Mornant, Condrieu, même Soucieu-en-Jarrest, Saint-Cyr-au-Mont-d'or, Vaugneray. Dans tout l'est lyonnais. Communay, etc.

Capitaine COMBES.- Et la gestion des ressources humaines est lourde.

M. MERCIER.- Bien sûr.

Colonel DELAIGUE.- Avec plusieurs officiers et sous-officiers.

M. MERCIER.- D'autres remarques sur cette feuille-là ?

2.2 Rengagements

Lieutenant-colonel ESCASSUT.- On vous a mis les listes des sapeurs-pompiers qui doivent faire leur rengagement au premier trimestre 2017, pour vérification et éventuellement avis, puisqu'on peut leur demander de formaliser un peu mieux leur rengagement s'ils n'ont pas une activité suffisante.

M. MERCIER.- Avez-vous des observations sur tous ces feuillets jaunes ? Des interventions ?

Capitaine COMBES.- Non.

2.3 Résiliations d'engagement

Résiliations simples :

Lieutenant-colonel ESCASSUT.- 30 résiliations d'engagement, plus 21 en liste complémentaire, soit 51 cette fois-ci.

Capitaine COMBES.- Des gens ont 25 ans, 27 ans d'ancienneté. C'est bien.

Colonel Alain COLLOT.- On a toujours des personnes assez jeunes en termes d'engagement, entre 1 et 2 ans d'engagement.

Sergent RAYNARD.- On suit le chiffre global des sapeurs-pompiers volontaires. Suit-on la durée moyenne d'engagement ? Voit-on une tendance ?

Colonel DELAIGUE.- On avait présenté la dernière fois le fait qu'on a effectivement une rotation importante au début, mais pour le moment, dans le vieillissement des 35 ans, 30 ans, 25 ans, 20 ans, on a une augmentation. Et là on commence à avoir des personnes, notamment dans les 15-20 ans, qui ont commencé dans le corps départemental en fait.

Capitaine COMBES.- Ils n'ont rien connu d'autre.

Colonel DELAIGUE.- Donc on commence à avoir du recul sur les choses. On a vraiment les deux phénomènes : des personnes qui partent très vite au début. Je pense que ce n'est pas non plus très grave parce qu'on les a formés, on pourrait penser qu'on a perdu un peu de temps mais on a formé des citoyens.

M. MERCIER.- Et ils peuvent aller ailleurs dans d'autres territoires, dans d'autres départements. Il ne faut pas regretter d'avoir formé quelqu'un.

Colonel DELAIGUE.- Et à l'inverse, on augmente fortement sur les plus de 35 ans. On augmente sur les 30-35 ans. On stabilise sur les 26-30 ans. On augmente sur les 21-25 ans. On stabilise sur les 16-20 ans. On augmente beaucoup sur les 11-15 ans, ce qui est très intéressant parce que cela veut dire que ce sont vraiment des personnes de la départementalisation. Et on reste haut sur les 6-10 ans.

Effectivement, c'est dans les premières années que le turnover est le plus important.

Sergent RAYNARD.- On voit que l'on a un nombre qui va se stabiliser, une faible variation, de 50 pompiers sur l'année. Maintenant, si on est arrivé à un palier, peut-être que l'indicateur qui

montrera l'état de santé de l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires sera l'évolution de la durée moyenne d'engagement ?

Colonel DELAIGUE.- La durée moyenne, je m'en méfie, car avec beaucoup de personnes qui partent vite et des personnes qui restent, c'est un chiffre qui est lissé. Il n'y a pas que la valeur moyenne, je pense. Il faut surveiller si on continue d'alimenter...

M. MERCIER.- Ce qui est important, c'est quand même le nombre d'engagements, plus que la durée d'engagement. C'est sûr, ce serait bien qu'ils restent au moins 5 ans pour être bons en intervention, mais après on voit bien que l'on est dans un secteur géographique qui bouge beaucoup, et où les populations bougent beaucoup. On ne peut pas nier ce phénomène. Il y a des communes où la population augmente, avec un turnover très fort. Donc c'est bien normal qu'il y ait aussi un turnover chez les sapeurs-pompiers volontaires. Après, il y a des communes où il y a moins de population, elle est très stable. Donc c'est là où il y a plus de stabilité.

Je pense que si vous faisiez un indicateur géographique de la durée d'engagement, on verrait probablement, mais je peux me tromper, que la durée d'engagement est plus forte en moyenne dans les casernes où la démographie est la moins dynamique, et que là où la démographie est plus dynamique, le turnover est plus fort.

La caserne, c'est aussi quelque part, même si c'est relativement imparfait, une photographie de la réalité quotidienne.

Colonel DELAIGUE.- On peut essayer de faire des zooms, caserne par caserne. Cela peut être intéressant.

M. MERCIER.- Oui, mais certains moments les choses changent. Ces derniers temps je suis allé à la caserne de Thizy-les-Bourgs, cela a beaucoup changé en trois ans. Alors qu'avant, certains étaient là depuis 45 ans. Il n'y avait pas de VAE, ils étaient bons pour les feux de foin, il n'y en a plus, mais on aurait pu leur donner une VAE. À Monsols aussi cela change beaucoup, alors que c'était très stable, j'y suis allé récemment, j'ai discuté avec eux, j'ai trouvé qu'il y avait de vrais changements. Ce sont très souvent des sapeurs-pompiers professionnels qui ont acheté une maison par là-haut et qui habitent dans le coin de Monsols. Sinon, il n'y aurait pas de sapeurs-pompiers s'il n'y avait pas de professionnels, ce serait vite réglé. Mais on voit bien qu'il y a de vrais changements.

Colonel DELAIGUE.- On va quand même essayer de mieux faire parler les chiffres.

M. MERCIER.- Avec des zooms plus fins, parce que là, globalement, on pourrait dire que tout va bien, on a le même nombre de sapeurs-pompiers volontaires. C'est ce que dit le colonel dans tous ses discours. Il faut quand même veiller à changer le discours du colonel pour les Sainte-Barbe, il pourrait dire qu'on reste au même nombre mais qu'à l'intérieur, cela va moins bien, ou mieux.

Colonel DELAIGUE.- On le voit, c'est très variable. À un moment donné, il y a aussi une dynamique positive ou négative.

M. MERCIER.- Dans un village, l'un peut entraîner l'autre. On met une caserne neuve ou une grande échelle, et les gamins qui veulent à tout prix monter dans la nacelle, on dit : « Si ton père est pompier, cela aide ».

Colonel DELAIGUE.- Nous essaierons de faire parler les chiffres de façon un peu plus microscopique.

Résiliations d'office :

Lieutenant-colonel ESCASSUT.- Il y a 16 résiliations d'office et 14 en liste complémentaire.

Capitaine COMBES.- Un a 19 ans et 8 mois, c'est un peu dommage.

M. MERCIER.- Ils se sont un peu monté la tête. Ils ne voulaient pas se regrouper. Certains voulaient aller en haut.

Colonel DELAIGUE.- Du coup, ils vont quasiment tous à Chessy-les-Mines. Ils ne veulent pas aller à Chazay d'Azergues.

Colonel GUILLOT.- Un seul va à Chazay d'Azergues.

M. MERCIER.- Et de Civrieux, ils ne veulent pas aller à Chazay d'Azergues non plus ?

Colonel GUILLOT.- Non plus.

M. MERCIER.- Il ne faut pas faire intervenir Chessy-les-Mines ?

Colonel DELAIGUE.- En deuxième ou troisième appel.

M. MERCIER.- Ce n'est pas la peine de regrouper si vous faites intervenir Chessy-les-Mines sur Lozanne.

Colonel DELAIGUE.- En troisième appel, peut-être.

M. MERCIER.- Pas en premier appel. Si c'est cela, il ne vaut mieux ne pas faire de regroupement. Normalement, en premier appel, c'est Chazay d'Azergues. Ils étaient tous d'accord, sauf le maire de Civrieux. Les gens de Lozanne étaient d'accord pour y aller. On avait choisi un terrain entre Lozanne, à côté de l'Intermarché.

Colonel DELAIGUE.- Après, parmi les pompiers actuels, il y en a peut-être plus qui habitent du côté de Chessy-les-Mines ?

M. MERCIER.- A Lozanne, il n'y a rien du côté de Chessy.

Colonel GUILLOT.- Ceux de Belmont étaient engagés à Lozanne, et ils vont sur Chessy.

M. MERCIER.- Il faut y veiller, sinon il ne faut pas faire de regroupement, car cela coûte de l'argent. Il ne faut pas changer le secteur après. Sinon ce n'est pas la peine de faire un regroupement.

Des questions ?

Capitaine BERNET.- Cela faisait 19 ans d'engagement et 8 mois. À quatre mois près, il n'a pas de PFR. C'est son choix, mais en a-t-il été informé ?

Capitaine COMBES.- A quatre mois près, il a 20 ans d'ancienneté. Est-ce qu'il mérite ou pas ? Est-il parti bien ou pas ?

(Discussion générale).

Lieutenant-colonel ESCASSUT.- Attention, ce sont des résiliations d'office.

M. MERCIER.- Il y a peut-être une raison.

Colonel GUILLOT.- Il est absent de la caserne.

Capitaine COMBES.- 1^{ère} classe au bout de 19 ans, il n'a pas dû s'investir beaucoup.

(Discussion générale).

2.4 Mutations

M. MERCIER.- Nous avons une feuille sur les mutations vers les SDIS extérieurs. C'est bien. Avons-nous une feuille sur les mutations des SDIS extérieurs vers le nôtre ?

Infirmier-chef CHADIER.- C'est dans les engagements.

M. MERCIER.- Là aussi, on les a dans les départs.

(Discussion générale).

En fait, ce n'est pas un sujet, parce qu'il y en a 12.

Cessation d'activité : il n'y en a pas beaucoup, 3 dossiers

- ARNAUD Jean-Claude, capitaine, de Saint-Germain/Nuelles : 38 ans et 1 jour.

Colonel Alain COLLOT.- Et deux en listes complémentaires.

Capitaine COMBES.- Les trois de Lozanne, c'est lié à la fermeture de la caserne ?

M. MERCIER.- Ils ne voulaient pas aller de l'autre côté.

2.5 Changements de grade

Lieutenant-colonel ESCASSUT.- Avancements au grade de caporal : une liste de 28, plus 7 en liste complémentaire.

M. MERCIER.- Il y en a qui ne sont jamais caporaux ?

Colonel DELAIGUE.- Non.

M. MERCIER.- Il faudrait quand même regarder.

Lieutenant-colonel ESCASSUT.- Certains ne veulent pas.

M. MERCIER.- Vous avez déjà vu un sapeur-pompier volontaire qui ne veut pas être caporal et rester 2^{ème} classe ?

Capitaine COMBES.- Il y en a peu.

Caporal SAUZON.- Il y en a.

M. MERCIER.- Pourquoi ne veulent-ils pas ?

Caporal SAUZON.- Parce qu'ils ne veulent pas de responsabilités, ils sont bien sapeurs. Dans ma caserne, j'en ai deux, et ils sont bien sapeurs.

M. MERCIER.- Avez-vous des remarques à faire ?

Infirmier-chef CHADIER.- SAUREL Timothée et BRAND Jérémie, c'est indiqué en mode d'accès « CONCOMITANT » ?

Commandant THOMAS.- C'est une concomitance par rapport à leurs gardes postées.

Lieutenant-colonel ESCASSUT.- Avancements au grade de sergent : 9, plus 11 en liste complémentaire. Au fur et à mesure qu'ils s'inscrivent dans les stages.

M. MERCIER.- Il faut en former parce qu'on manque des sergents.

Lieutenant-colonel ESCASSUT.- Dès qu'ils se font connaître, on les nomme.

Colonel DELAIGUE.- C'est surtout très important de nommer des sergents, parce qu'il faut qu'ils attendent six ans pour qu'ils puissent être adjudant, et demain, pour commander les fourgons d'incendie, avec le nouveau statut qui a été fait, si on n'est pas adjudant, on ne pourra pas commander un véhicule d'incendie.

M. MERCIER.- Il faut le dire peut-être dans les casernements pour qu'ils comprennent bien. Après, il y a la façon de gérer les stages, etc., mais c'est quand même bien.

Colonel DELAIGUE.- 5 à Quincieux ?

Lieutenant-colonel ESCASSUT.- Oui.

M. MERCIER.- Un est là depuis 1989.

Colonel DELAIGUE.- On a passé le message aussi.

Sergent RAYNARD.- A la mise en place du nouveau décret, je sais que le message a été passé en réunion des chefs de centre. Cela veut dire qu'il y a probablement des endroits où cela n'a pas été fait ?

Colonel DELAIGUE.- La formation de chef d'agrès : avant, à sergent, on passait chef d'agrès de tous les engins. Maintenant, elle se fait en deux morceaux : une partie des agrès pour le grade de sergent et une autre partie pour le grade d'adjudant.

M. MERCIER.- Il faut que tout le monde soit adjudant.

Colonel DELAIGUE.- Il faut au moins que tout le monde soit sergent déjà, parce qu'on peut manquer d'adjudants dans quelque temps.

M. MERCIER.- Combien m'avez-vous fait créer d'adjudants pour les sapeurs-pompiers professionnels ? 380.

Il faut qu'il y ait plus d'adjudants volontaires.

Colonel DELAIGUE.- Nous sommes d'accord.

M. MERCIER.- Il faut faire quoi pour être adjudant ?

Colonel DELAIGUE.- Six ans de sergent.

M. MERCIER.- Et pour être sergent, il faut faire quelque chose ?

Colonel DELAIGUE.- Oui, il faut passer le chef d'agrès d'un engin.

M. MERCIER.- Mais avec la VAE qui est distribuée généreusement à ceux qui ont déjà prouvé et à ceux qui prouveront après, c'est ce qu'on a fait tout à l'heure, on ne devrait pas avoir beaucoup de problèmes pour en avoir ?

Lieutenant-colonel DREVET.- Certains viennent en stage encore.

Colonel DELAIGUE.- Au niveau sergent, on a bien augmenté.

Colonel Alain COLLOT.- Oui.

Commandant THOMAS.- Nous sommes pratiquement à 1 000.

Colonel DELAIGUE.- Nous avons 408 adjudants sapeurs-pompiers volontaires, 974 sergents sapeurs-pompiers volontaires, ce qui fait presque 1 400 sous-officiers.

M. MERCIER.- Pour 4 500.

Colonel DELAIGUE.- Et 838 caporaux qui vont passer sergent dès qu'ils auront les conditions d'ancienneté. 1 161 sapeurs 1^{ère} classe et 600 sapeurs 2^{ème} classe.

M. MERCIER.- Je ne pense pas que beaucoup de sapeurs-pompiers professionnels restent 38 ans.

Colonel DELAIGUE.- Et nous avons 240 officiers volontaires, hors service de santé.

M. MERCIER.- Il faudrait que les représentants des sapeurs-pompiers volontaires demandent qu'il y ait plus d'adjudants.

Capitaine COMBES.- La difficulté, c'est que nous sommes contraints par les textes.

M. MERCIER.- Avec les VAE, on est contraints un peu, mais pas beaucoup.

Capitaine COMBES.- A titre d'information, la réforme sur le nouveau statut de sapeur-pompier volontaire n'a pas été demandée par les sapeurs-pompiers volontaires. C'est une réforme du statut des sapeurs-pompiers professionnels qui a été appliquée aux sapeurs-pompiers volontaires. On le dit et on le répète.

M. MERCIER.- Maintenant, toute réforme pour les sapeurs-pompiers professionnels sera appliquée également aux sapeurs-pompiers volontaires, pour une raison toute simple, parce que c'est le même service rendu à la population, donc ce sont les mêmes exigences, sinon cela ne peut pas marcher.

Sergent RAYNARD.- Cela génère certains dysfonctionnements.

M. MERCIER.- Cela génère un certain nombre de problèmes, mais cela ne veut pas dire qu'il faut regarder les choses de la façon la plus stricte. Il y a toujours deux façons de lire un texte : une façon littérale, où il n'y a pas besoin d'avoir fait de longues études, et il y a une façon intelligente, qui demande de rechercher l'intention profonde du rédacteur du texte qui permet d'avancer. Voilà.

Lieutenant-colonel ESCASSUT.- Avancements au grade de lieutenant : 2.

M. MERCIER.- Ce n'est vraiment pas beaucoup.

Colonel DELAIGUE.- Il faut qu'ils partent en formation derrière.

M. MERCIER.- Il faut les encourager à partir.

Colonel GUILLOT.- 7 ou 8 partent en formation.

M. MERCIER.- On devrait en avoir 50.

Colonel GUILLOT.- La formation ne suivrait pas au niveau national.

M. MERCIER.- Il n'y a qu'à l'organiser localement.

Lieutenant-colonel ESCASSUT.- Avancements au grade de capitaine : 5.

M. MERCIER.- Et vous avez oublié la page des commandants ?

Colonel Alain COLLOT.- C'est au niveau national.

Lieutenant-colonel ESCASSUT.- Une fois par an.

M. MERCIER.- Il y en a ?

Lieutenant-colonel ESCASSUT.- Oui.

M. MERCIER.- Avez-vous des remarques ?

Capitaine COMBES.- Non.

2.6 Maintien en activité

Lieutenant-colonel ESCASSUT.- C'est la prolongation d'activité au-delà de 60 ans : 5.

M. MERCIER.- Y a-t-il des oppositions à ce que ces 5 sapeurs-pompiers poursuivent leur activité au-delà de l'âge légal ? Non.

Ils peuvent rester combien de temps ?

Commandant THOMAS.- Jusqu'à leur 65 ans.

Points relatifs à la gestion des SPV : avis FAVORABLE à l'unanimité

Représentants de l'administration : 8 voix POUR

Représentants des sapeurs-pompiers volontaires : 8 voix POUR

3. Questions diverses

Colonel DELAIGUE.- L'objectif n'est pas de traiter le dossier ce soir, mais de l'ouvrir. On avait commencé à travailler dessus tout à l'heure, avec déjà quelques modifications. L'idée générale est de dire qu'un service comme le nôtre a deux grandes forces qui sont : les sapeurs-pompiers professionnels et les sapeurs-pompiers volontaires. Et derrière la deuxième force, que sont les sapeurs-pompiers volontaires, complémentaires des sapeurs-pompiers professionnels, nous avons effectivement nos 4 500 sapeurs-pompiers volontaires, leur participation à la moitié du temps opérationnel, sur quasiment les 3/4 du territoire départemental et une grande partie dans la montée en puissance opérationnelle.

Et on fait un certain nombre d'actions, avec une lisibilité qui n'est pas forcément évidente pour tout le monde. Donc la proposition serait, au prochain CCDSPV de fin mai, à partir de ce point de départ, avec des modifications, des termes qu'il vaut mieux employer, etc., d'arrêter fin mai un dispositif qui montre ce qui est fait.

D'ores et déjà, sur les titres, les personnes étaient à peu près d'accord sur les grands principes : consolider les effectifs de sapeurs-pompiers volontaires, augmenter la disponibilité opérationnelle en semaine la journée, développer les jeunes sapeurs-pompiers, la reconnaissance du volontariat, les relations avec les employeurs -on pourrait d'ailleurs ajouter publics ou privés-, et le soulagement des contraintes administratives et techniques des sapeurs-pompiers volontaires.

L'idée serait, si vous en êtes d'accord, Monsieur le Président, à partir de ce point de départ, et avec bien sûr votre assentiment et votre vision politique sur cette partie-là, de probablement faire une réunion de travail et d'arriver au CCDSPV de fin mai avec un dossier un peu consensuel, puisqu'il est par nature consensuel.

M. MERCIER.- On peut juger que ce n'est peut-être pas assez, mais ce qui sera fait sera forcément consensuel.

C'est intéressant. Il y a sûrement un travail à faire, il faut un peu segmenter le public. On ne dira pas la même chose à des jeunes de 17 ans et à des gens qui ont 25 ou 30 ans. Je crois qu'il faut faire attention à ce point-là. Ce sera plus facile peut-être de trouver des jeunes étudiants sur la métropole que dans la partie rurale. On a vu dans le nord qu'ils avaient recherché pas mal de jeunes étudiants. Dans le nord, recruter comme sapeurs-pompiers volontaires des jeunes étudiants, cela leur permet de faire leurs études. On peut aussi regarder de ce côté-là.

Et il y a malheureusement un gisement qui devrait bien marcher, c'est celui des demandeurs d'emploi. Parce que l'indemnité que touche un demandeur d'emploi qui est sapeur-pompier volontaire n'est pas déclarable, elle n'est pas soumise à une déduction des ressources par ailleurs. Comme ceux qui travaillent dans une mairie ou autres, ils n'ont pas non plus de diminution des ressources principales.

Infirmier-chef CHADIER.- L'indemnisation du sapeur-pompier volontaire n'est pas, à notre sens, le cœur du volontariat de prime abord.

M. MERCIER.- Oui, mais cela aide. Essayez de la supprimer, on verra si vous avez autant de sapeurs-pompiers volontaires chez vous.

Infirmier-chef CHADIER.- On ne sait pas.

M. MERCIER.- Je ne dis pas que les personnes font ça pour ça, mais il y a aussi des personnes qui peuvent avoir besoin, et on n'a pas à se priver de ces personnes-là.

Capitaine COMBES.- Il ne faut pas que ce soit leur moteur pour prendre un engagement, mais peut-être qu'il y a une information à faire.

Infirmier-chef CHADIER.- Et dans le temps, au niveau de la pérennisation, on n'est pas...

M. MERCIER.- Mais il y en a beaucoup que vous ne garderez pas éternellement.

Capitaine COMBES.- Nos collègues aujourd'hui demandent beaucoup de moyens, on les a, globalement on a de belles casernes, des véhicules efficaces, du matériel, mais ils demandent de la formation.

M. MERCIER.- C'est ce que demandent ceux qui sont déjà sapeurs-pompiers volontaires.

Capitaine COMBES.- C'est vrai.

M. MERCIER.- Je pense qu'il faut qu'on s'adresse à ceux qui ne sont pas encore sapeurs-pompiers volontaires. Ce sont deux mondes assez différents. Ceux qui sont déjà sapeurs-pompiers vont demander des choses qui concernent les sapeurs-pompiers : une échelle, un camion qui va plus vite, du matériel de meilleure qualité, une caserne, une salle de musculation. Ça aide à les garder plus longtemps. Mais il faut attirer des personnes qui ne sont pas chez les sapeurs-pompiers volontaires et regarder ce qui motive un engagement. Cela peut être l'altruisme, le désir de participer à une action pour les citoyens. Il faut chercher tous les motifs, et ils ne sont peut-être pas tous aussi nobles que ceux qu'on vient d'évoquer.

Capitaine COMBES.- Les moyens sont importants. Par exemple, dans ma caserne, on avait un peu la même caserne que Lozanne au niveau de l'attractivité, on avait atteint le maximum. Aujourd'hui, avec la caserne et les moyens qu'on a, on a recruté 30 ou 40 % de plus parce qu'il y a un outil, des moyens, etc. Ça aide aussi. Tout ce qui a été fait récemment sur les moyens matériels et immobiliers est important.

M. MERCIER.- Aujourd'hui, pratiquement toutes les casernes sont en bon état.

Capitaine COMBES.- Tout à fait.

M. MERCIER.- Il y a des salles de musculation, on peut se retrouver, il peut y avoir une convivialité, qui doit exister. Un corps de volontaires, il y a l'aspect convivial, qui a toujours existé et qu'il faut bien sûr conserver. Il faut aussi avoir envie de se retrouver ensemble.

Je pense qu'il faut regarder pourquoi celui qui entre n'arrive pas à amener son copain. Qu'est-ce qui ferait que ce copain-là viendrait ? Je n'ai pas de réponse. Je vois bien que cela fait plusieurs années que l'on est arrivé à un palier, et il faut faire très attention parce que cela peut aller en augmentant ou en baissant. Et on a sur le territoire, des casernements qui sont quand même limites aujourd'hui.

Colonel DELAIGUE.- Il y en a.

M. MERCIER.- Les casernements qui n'ont que 22 ou 23 sapeurs-pompiers, après cela fait une charge trop lourde pour les personnes.

Colonel DELAIGUE.- Ça va, ça vient, parfois on va être à 25, puis redescendre.

M. MERCIER.- Après, cela fait une charge trop lourde pour les personnes. On ne peut pas leur demander trop de choses, parce que quand on est 25, avec ceux qui ne sont pas là, en vacances ou pris par des problèmes de famille, etc., on est vite à la douzaine. Et à 12, cela fait une charge très forte.

Donc il faut regarder aussi les casernements où les effectifs sont trop faibles. Cela ne veut pas dire que là où ils sont 60, ce n'est pas utile de recruter, mais c'est encore plus utile là où ils sont moins de 20. Il faut regarder. C'est à vous de regarder. Parfois, il n'y a pas assez de population sur le lieu, cela peut être le cas, ce qui veut dire qu'il faut peut-être envisager des regroupements. Il faut regarder toutes les solutions.

Il y a des relations avec les employeurs, c'est très bien. Avec la Chambre d'agriculture. C'est une bonne idée mais je pense qu'il faut quand même regarder.

Ce qui est mal connu aussi, et vous devriez insister me semble-t-il auprès des jeunes, c'est le rôle que jouent les technologies d'aujourd'hui dans la gestion du corps : les smartphones, et tous vos appareils. Et montrer comment on peut former les jeunes à ces nouvelles technologies en étant sapeurs-pompiers volontaires. C'est un peu comme l'armée autrefois. Il y avait des personnes qui bien sûr n'étaient pas bien pour l'armée, elles y allaient parce qu'elles étaient obligés, mais surtout parce qu'elles passaient le permis de conduire. Cela peut paraître aujourd'hui complètement crétin ce que je dis là, mais je suis sûr que si on disait à des jeunes de 17 ou 18 ans : « Venez chez nous, on va vous faire découvrir tout ce que vous pouvez faire avec votre smartphone, avec les nouvelles technologies, qui soit intéressant pour vous et utile pour les autres ». Je suis sûr que cela peut être un angle d'attaque. Pour certains, je pense que cela peut être quelque chose d'intéressant. Après, l'après-midi ou le dimanche, quand ils attendent dans la caserne, autant qu'ils jouent avec leur téléphone plutôt qu'à d'autres choses, par exemple. Je suis sûr que les nouvelles technologies peuvent être aussi un angle d'attaque pour faire quelque chose plus d'actualité et être dans la vie d'aujourd'hui.

Sergent RAYNARD.- C'est montrer le modernisme des outils, car on ne leur apprendra rien avec les outils qu'on a aujourd'hui. Mais leur montrer qu'aujourd'hui on gère la disponibilité avec un smartphone.

M. MERCIER.- La disponibilité : comment on la gérait voici deux ans et comment vous la gérez aujourd'hui, comment quelqu'un peut se mettre pour une heure, s'enlever, se remettre. Et montrer que la nouvelle technologie a donné une liberté au sapeur-pompier, qu'il n'avait pas avant. Et comme il est libre, parfois il est plus responsable, il se met davantage présent parce qu'il sait qu'il peut rester présent deux heures, partir après, revenir, suivant le cas.

Sergent RAYNARD.- Je vous rejoins. Et dans ce document, l'idée est de montrer que le modèle du sapeur-pompier volontaire a changé.

Colonel DELAIGUE.- Le président faisait la remarque par rapport au service militaire. C'est aussi ce qu'on amène aux personnes en formation, en qualification. Chez nous, il peut effectivement trouver un certain nombre de choses qui peuvent l'amener à rebondir aussi à l'extérieur. Il y a aussi cela. Par exemple, le permis poids lourds.

Lieutenant-colonel DREVET.- Le CAP agent de prévention et de sécurité.

Colonel DELAIGUE.- On a déjà vu quelques propositions de modifications. Par exemple, le fait que bien sûr on prend des compétences qu'ils peuvent avoir chez un employeur et qu'on récupère chez nous, mais cela peut aussi être dans l'autre sens.

M. MERCIER.- Il faut montrer que cela peut être un moyen de promotion aussi. Dans certaines entreprises, il faut peut-être passer des accords avec les entrepreneurs qui ne soient pas simplement des accords sur le fait que l'entrepreneur donne la liberté au sapeur-pompier volontaire d'intervenir, mais qui prendra en compte les formations qu'il peut avoir. Cela peut être de diverses natures. Par exemple, dans une entreprise qui a beaucoup de matière inflammable, cela peut faire baisser le prix de l'assurance que paie l'entreprise. Je me souviens, voici quelques années, à côté de ma commune, il y avait un casernement qui avait beaucoup de difficultés à recruter. J'avais vu le principal chef d'entreprise et on s'était mis d'accord, j'avais rencontré son assureur, on lui avait demandé, s'il y avait des sapeurs-pompiers, s'il était prêt à faire une diminution de l'assurance. Il l'avait fait. Cela veut dire qu'il faut à tout prix chercher ce côté-là, c'est très important : le retour pour l'employeur et la promotion qui s'ensuit pour le sapeur-pompier.

Colonel DELAIGUE.- Donc la proposition ce soir, c'est qu'on...

M. MERCIER.- C'est à vous de voir. Moi je vous donne deux ou trois réflexions comme cela. Vous êtes plus au fait que moi, mais je pense qu'on peut faire les choses du côté des nouvelles technologies pour les jeunes, du côté employeurs pour montrer ce qu'apporte le fait d'avoir un sapeur-pompier, et que le sapeur-pompier ne se sente pas comme une sorte de privilégié à qui on dit : « Tu as le droit de sortir de l'entreprise pour intervenir. Et ton copain reste, il fera ton travail ». Par contre, s'il dit : « Je sors, mais quand je suis dans l'entreprise, j'amène en plus une capacité d'intervention, de défense, qui est reconnue », c'est bien. Donc il faut travailler sur ces points-là. Cela ne marchera pas partout, c'est évident. Cela ne marchera pas dans toutes les entreprises ni avec tous les employeurs, mais ce sont des actions ponctuelles qui donneront un ensemble.

Colonel DELAIGUE.- L'idée est de les remettre un peu en ordre pour qu'on puisse donner un peu de lisibilité, à la fois aux sapeurs-pompiers, aux employeurs, aux maires.

M. MERCIER.- Bien sûr. Je pense qu'il faut refaire un tour vers les maires, parce qu'il me semble qu'il y a moins de personnes employées dans les communes qu'autrefois.

Colonel DELAIGUE.- Cela resserre partout.

M. MERCIER.- Bien sûr, mais il y a toujours des départs à la retraite. Quand un cantonnier ou un agent de la voirie part à la retraite, on peut, s'il y a le choix, prendre un sapeur-pompier. Après, c'est très dur, je me souviens avoir pris des personnes qui s'étaient faites embaucher à la commune et qui ont quitté les sapeurs-pompiers deux mois après. On se fait avoir parfois, mais il y a aussi des personnes qui font bien les choses, il faut en tenir compte. Vous allez y travailler.

Colonel DELAIGUE.- On va travailler. On fera une réunion de travail et ce serait intéressant que quelques-uns m'aident à rapporter cela à la fin.

M. MERCIER.- Il me semble qu'il y a besoin d'un soulagement des contraintes administratives techniques des sapeurs-pompiers volontaires. C'est quand même des choses qui existent vraiment, on en entend parler tout le temps, je vous en parle de temps en temps, et souvent on s'aperçoit que ce sont de fausses contraintes, que des personnes s'inventent des contraintes. Donc il faut que vous travailliez là-dessus. C'est moins vrai pour celui qui s'engage, c'est surtout vrai pour l'encadrement : on en a marre. Pour avoir deux pantalons, il faut passer par je ne sais pas quoi, etc.

Quand on va visiter avec les personnes de l'extérieur, le colonel dit : « On livre tous les jours tous les casernements, vous avez vos paquets tout faits à Saint-Priest », je ne dis rien, mais je sais que ce n'est pas vrai. Il faut que vous vieilliez vous-mêmes à supprimer les contraintes, parfois imaginaires, parce que ce sont les pires. Elles n'existent pas vraiment. Il n'y a jamais eu un arrêté du colonel qui fixait une procédure, mais petit à petit, pour diverses raisons x, y ou z. Le premier jour, sûrement pour rendre service, un dit : « Je prendrai ton truc en passant », puis une deuxième fois, et après il dit : « Ça passe toujours par moi ». Donc cela fait un de plus qui est là au milieu, et cela ne sert à rien. Sauf que comme plus personne ne se souvient pourquoi cela passe par là, cela devient une contrainte. C'est inhérent à toute structure administrative. J'en ai vu pas mal dans ma vie, toute structure administrative crée ses propres contraintes. C'est humain, on n'y peut rien. Au début, il y a une vraie raison. Au bout de cinq ans, on ne sait plus pourquoi, et cela devient une corvée, c'est vécu comme cela par les personnes.

Colonel DELAIGUE.- On est en train de simplifier, monsieur le président.

La règle, je le dis très officiellement...

M. MERCIER.- Ne vous avancez pas trop, car c'est ce qu'il y a de plus compliqué. Dites-moi lesquels ?

Colonel DELAIGUE.- En matière de technique, l'appel à la plateforme téléphonique, vous pouvez poser la question, cela marche, et la livraison est dans des délais d'un jour à quelques jours en fonction du circuit.

Colonel Éric COLLOT.- En fonction de l'urgence.

Le point important, pour ceux qui le souhaitent, ils peuvent appeler ce numéro de téléphone, qui passe la commande à leur place et les informe du retour. On est passé d'une trentaine de commandes mensuelles voici six mois à plus de 250 aujourd'hui. Cela pourrait encore prendre de l'ampleur, on attend les sollicitations des casernes. C'est un premier point.

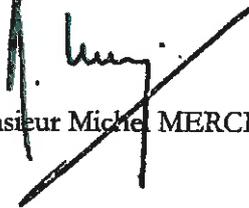
Et les deux autres points, c'est que le service logistique aille dans les casernes faire les contrôles techniques des matériels ou chercher les véhicules pour les contrôles techniques. Cela fonctionne bien aussi, même si tout n'est pas parfait, il y a des choses à améliorer.

M. MERCIER.- C'est sûr que c'est une grosse machine, le SDMIS, c'est probablement la plus grosse machine de France. Donc cela a forcément ses lourdeurs à un moment ou à un autre. Mais il faut regarder à les diminuer le plus possible, et c'est une lutte perpétuelle, mais partout.

Chez moi, on a créé une commune nouvelle en regroupant cinq communes. Cela fait trois ans, aujourd'hui je leur ai dit : « Vous allez supprimer toutes les contraintes que vous avez inventées. Vous avez une semaine pour cela ». On en a inventé plein. Au début, c'était nécessaire parce qu'il fallait tenir les choses. Maintenant, ce n'est plus nécessaire, donc il faut relâcher, il faut donner de la liberté aux personnes. Si on veut que les personnes travaillent bien, il ne faut pas trop les serrer. Il faut leur laisser un peu de latitude d'action.

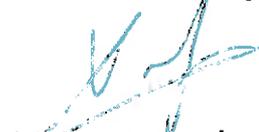
(La séance est levée à 20 h 30).

Le président du CCDSPV,



Monsieur Michel MERCIER

Le secrétaire,



Adjudant Cyril PRÉVOT

Le secrétaire adjoint,



Lieutenant Philippe SAVOYE